

Procédure file

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2010/2654(RSP)
Procédure terminée	
Conclusions du Conseil européen (28-29 octobre 2010) et la gouvernance économique	
Voir aussi 2010/2652(RSP)	
Sujet	
5.10.01 Convergence des politiques économiques, déficit public, taux d'intérêt	
8.40.14 Conseil européen	

Acteurs principaux			
Parlement européen			
Conseil de l'Union européenne			
Formation du Conseil		Réunion	Date
Affaires générales		3047	22/11/2010
Affaires économiques et financières ECOFIN		3045	17/11/2010
Commission européenne			
DG de la Commission		Commissaire	
Secrétariat général		BARROSO José Manuel	

Evénements clés			
29/10/2010	Informations supplémentaires		Résumé
17/11/2010	Débat au Conseil	3045	Résumé
22/11/2010	Débat au Conseil	3047	
24/11/2010	Débat en plénière		Résumé
24/11/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2010/2654(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
	Voir aussi 2010/2652(RSP)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Le Conseil européen des 28 et 29 octobre 2010 a adopté les conclusions suivantes :

Groupe de travail sur la gouvernance économique : afin de relever les défis mis en évidence par la récente crise financière, il est nécessaire de procéder à une réorientation fondamentale de la gouvernance économique européenne. À cette fin, le Conseil européen a fait sien le rapport du groupe de travail sur la gouvernance économique. La mise en œuvre de ce rapport constituera une avancée importante dans la consolidation du pilier économique de l'Union économique et monétaire (UEM) en renforçant la discipline budgétaire, en élargissant la surveillance économique et en approfondissant la coordination. Le rapport présente également les orientations en vue de la mise en place d'un cadre solide de gestion des crises, ainsi que d'institutions plus fortes.

Le Conseil européen s'est mis d'accord sur la façon de donner suite aux travaux du groupe :

- il demande qu'une «approche rapide» soit suivie pour l'adoption des actes de droit dérivé nécessaires à la mise en œuvre de nombreuses recommandations. L'objectif est que le Conseil et le Parlement européen parviennent à un accord sur les propositions législatives de la Commission d'ici l'été 2011 ;
- il invite le Conseil à accélérer les travaux sur la manière dont l'incidence de la réforme des retraites est prise en considération dans la mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance et à lui faire rapport en décembre ;
- enfin, il est nécessaire que les États membres établissent un mécanisme permanent de gestion de crise pour préserver la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble. Le président du Conseil européen est invité à engager avec les membres du Conseil européen des consultations sur une modification limitée du traité nécessaire à cet effet, sans toucher à l'article 125 TFUE (clause de «no bail-out»).

Parallèlement au renforcement de la discipline budgétaire au sein de l'Union européenne, les chefs d'État ou de gouvernement ont souligné qu'il était essentiel que le budget de l'Union européenne et le prochain cadre financier pluriannuel reflètent les efforts d'assainissement déployés par les États membres pour ramener le déficit et la dette sur une trajectoire plus viable.

Sommet du G20 à Séoul : le sommet doit envoyer un signal ambitieux quant à la mise en œuvre concrète et en temps utile des mesures arrêtées dans le cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée, notamment en ce qui concerne les plans d'assainissement budgétaire, la réforme de la réglementation financière, la cohésion sociale, la création d'emplois et la nécessité de procéder à des réformes structurelles supplémentaires. Une attention particulière doit être accordée à la question du rééquilibrage de la croissance mondiale.

Par ailleurs, l'Union européenne :

- attend que le sommet du G20 confirme l'accord de Bâle, qui constitue une étape importante du renforcement de la stabilité financière mondiale ;
- insiste sur la nécessité de maintenir l'ouverture des marchés, d'insuffler un nouvel élan aux négociations de Doha et d'adopter un programme de développement axé sur la croissance ;
- souligne qu'il faut s'abstenir de toute forme de protectionnisme et éviter de faire fluctuer les taux de change pour obtenir des avantages concurrentiels à court terme ;
- demande la poursuite des travaux relatifs aux prélèvements et taxes sur les établissements financiers tant au niveau international qu'au niveau interne.

Conférence de Cancún sur le changement climatique : la conférence de Cancún doit franchir une étape intermédiaire majeure, en se fondant sur le protocole de Kyoto et en ouvrant la voie à la mise en place d'un cadre mondial complet et juridiquement contraignant, intégrant les orientations politiques fournies par l'accord de Copenhague. À cette fin, l'Union européenne et ses États membres doivent impérativement parler d'une seule voix.

L'Union européenne présentera, à Cancún et ensuite chaque année, un rapport sur la mise en œuvre de son engagement relatif au financement à mise en œuvre rapide et insistera sur la nécessité d'améliorer encore la transparence en matière de financement de la lutte contre le changement climatique. Elle évaluera à nouveau la situation après la conférence de Cancún et examinera notamment les options envisageables pour aller au-delà de l'objectif de 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le Conseil est invité à faire rapport sur cette question d'ici le printemps 2011.

Enfin, le Conseil européen a débattu des messages politiques clés que les présidents du Conseil européen et de la Commission présenteront lors des sommets à venir avec les États-Unis, la Russie, l'Ukraine, l'Inde et l'Afrique.

Conclusions du Conseil européen (28-29 octobre 2010) et la gouvernance économique

Le Conseil a été informé par la présidence de ses intentions concernant la suite à donner à la réunion du Conseil européen des 28 et 29 octobre en ce qui concerne: i) la gouvernance économique; ii) les prélèvements et taxes dans le secteur financier. Il a procédé à un échange de vues.

Gouvernance économique : le Conseil européen en octobre a fait sien le rapport final d'un groupe de travail établi en mars pour formuler des propositions relatives à une meilleure discipline budgétaire dans les États membres et à l'amélioration d'un cadre de résolution des crises au niveau de l'UE. Il a invité le Conseil et le Parlement européen à parvenir à un accord sur la législation ultérieure d'ici l'été 2011, sur la base des propositions de la Commission, de façon à permettre une mise en œuvre rapide et effective des recommandations du groupe.

Le Conseil européen a également estimé qu'il convenait d'accélérer les travaux sur les modalités de la prise en compte de l'incidence de la réforme des retraites dans la mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance de l'UE, et a demandé au Conseil de faire rapport sur la question pour sa réunion des 16 et 17 décembre.

À la suite des travaux du groupe de travail, le président du Conseil européen a été invité à engager des consultations sur une modification limitée des traités de l'UE, nécessaire pour établir un mécanisme permanent de gestion de crise pour préserver la stabilité financière de la zone euro.

Prélèvements et taxes dans le secteur financier : le Conseil européen a pris note d'un rapport du Conseil soulignant le risque de distorsions de la concurrence si les États membres ne coordonnent pas l'introduction des prélèvements, et évaluant les possibilités d'introduction éventuelle

d'une taxe sur les transactions financières ou d'une taxe sur les activités financières. Il a demandé au Conseil de faire rapport sur la question des prélèvements en décembre, et a constaté que les différentes options en matière de taxation du secteur financier devraient également être examinées, de même que les bonnes pratiques visant à faire obstacle aux paradis fiscaux et à l'évasion fiscale.

Conclusions du Conseil européen (28-29 octobre 2010) et la gouvernance économique

Le Président du Conseil européen a présenté aux députés européens les résultats du dernier Conseil européen en ce qui concerne la gouvernance économique.

S'agissant de la mise en place d'un mécanisme de sanctions automatiques à l'égard des États qui ne respectent pas le pacte de stabilité, M. Van Rompuy a indiqué que le groupe de travail sur la gouvernance économique avait trouvé une solution équilibrée permettant d'éviter les déficits excessifs et de renforcer la capacité d'action de l'Union européenne quand un État met en danger sa stabilité. Les sanctions seront désormais décidées par la Commission européenne, et ce sera au Conseil de voter à la majorité qualifiée non pas pour adopter des sanctions mais pour les suspendre. Ce «mécanisme inversé» est une innovation majeure qui doit maintenant être traduite en propositions législatives concrètes.

Le Président de la Commission européenne a pour sa part souligné l'importance de protéger la stabilité financière de l'Irlande, et donc de la zone euro et de l'UE dans son ensemble. Il souhaite que les propositions de la Commission pour renforcer la gouvernance économique soient opérationnelles le plus vite possible. Il estime qu'il faut plus de cohérence, de convergence et d'objectifs communs si l'UE veut jouer un rôle au niveau mondial.

Réagissant aux propos de M. Van Rompuy, les représentants des groupes politiques ont soulevé les points suivants :

- le leader du PPE a rappelé la nécessaire solidarité entre tous les partenaires européens dans les moments difficiles. Il a appelé à mettre fin à la démagogie et au populisme, soulignant que la réponse à la crise ne pouvait être le protectionnisme ;
- le Président des socialistes a mis en garde contre le risque d'une division de l'Europe en trois groupes : l'Allemagne et la France, la zone euro et le reste de l'UE, les Britanniques ayant une position à part. Il a critiqué la demande de révision des traités formulée par l'Allemagne. Il a demandé que le secteur privé soit mis à contribution dans la résolution de la crise au moyen d'une taxe sur les transactions financières;
- le chef de file des libéraux et démocrates a déploré que la coexistence de nombreux systèmes différents rende impossible le renforcement de la gouvernance économique. Tout en appuyant la position du Président de la BCE sur la nécessité de renforcer le système par le biais de sanctions automatiques, il a dit faire davantage confiance à la Commission européenne qu'au Conseil de l'UE pour appliquer des sanctions.
- la co-présidente des Verts, a appelé au renforcement de la gouvernance économique, tout en regrettant manque de solidarité et d'esprit européen, y compris de la part de l'Allemagne qui a toujours été attachée à la solidarité européenne ;
- les Conservateurs et réformateurs ont demandé de respecter la position dans laquelle se trouvent les États membres, estimant que le budget européen devait refléter les difficultés actuelles que traverse l'UE ;
- la Gauche unitaire européenne s'est déclarée opposée à des sanctions contre des pays déjà dans en situation difficile ;
- enfin, le leader du Groupe Europe de la liberté et de la démocratie a estimé que les dirigeants européens n'avaient rien retenu de la crise. Évoquant la Grèce et l'Irlande, il a estimé que le prochain sur la liste serait le Portugal, puis l'Espagne dont le sauvetage coûterait neuf fois plus cher que celui de l'Irlande.